
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/784 du 4/06/85

portant nomination de Monsieur LEBALI Emile
en qualité de Contrôleur d'Etat auprès de
l'Usine d'Aliments de Bétail et des Fermes de
Manioc de MBE, MAKOUA et MATSOUMBA.

PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 2 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordon-
nance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines disposition
de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982 portant réorganisation du
Ministère des Finances ;

Vu le décret n° 76/343 du 17 Septembre 1976 fixant les modalités
d'exercice des fonctions de Contrôleur d'Etat ;

Vu le décret n° 80/278 du 5 Juillet 1980 fixant modification du décret
n° 76/343 du 17 Septembre 1976 susvisé ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonc-
tion allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 6 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/830 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur LEBALI Emile, Attaché de Trésor de 36 échelon, est
nommé Contrôleur d'Etat auprès de l'Usine d'Aliments de Bétail (UAB), des
Fermes de Manioc de MBE, MAKOUA et MATSOUMBA.

.../...

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal Officiel et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 4 JUIL 1993

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et
et du Budget,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,

Itihi Ossetoumba-LEKOUZOU.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de
la Refonte de la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

